

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE (AAC)

**Attribution d'une dotation complémentaire aux Services Autonomie à Domicile (SAD) pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur.**

Date de publication de l'avis d'appel à candidature : 15 mars 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2024

Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : Annexe 1

Annexe 3 : Foire aux questions

### 1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE

Monsieur le Président du Conseil départemental du Calvados  
HOTEL DU DEPARTEMENT  
Rue Saint Laurent  
BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1

### 2. CALENDRIER PREVISIONNEL

Publication de l'avis d'appel à candidature	15 mars 2024
Date limite de dépôt des dossiers	31 mai 2024
Date d'effet du CPOM	1 <sup>er</sup> janvier 2025

Le présent avis d'appel à candidature est publié sur le site internet du département du Calvados.

### 3. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le présent appel à candidature vise à sélectionner les SAD pouvant bénéficier de la dotation complémentaire pour le financement d'actions répondant aux objectifs prioritaires du Département et répondre aux difficultés du secteur pour assurer une couverture optimale des besoins. Cet appel à candidatures s'inscrit dans la continuité des objectifs apposés dans la stratégie départementale de développement de l'activité d'aide à domicile inscrite dans le cadre du Schéma départemental de l'Autonomie du Calvados.

Les SAD retenus à l'issue de l'appel à candidatures s'engageront ensuite dans un processus de contractualisation avec le Département. Ce processus doit conduire à la signature, au plus tard un an après la notification des résultats de l'appel à candidatures, à la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) tel que prévu par l'article L.313-11-1 du CASF. Le CPOM précise notamment les conditions de mise en œuvre de la dotation complémentaire pour le service.

#### 4. TEXTE DE REFERENCE

3° du I de l'article L. 314-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Article L. 314-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Délibération de l'assemblée départementale en date du 11 décembre 2023.

#### 5. CAHIER DES CHARGES ET COMPOSITION DU DOSSIER

Le porteur doit respecter le cahier des charges figurant en annexe 1 du présent avis d'appel à candidatures et compléter l'annexe 1 au cahier des charges ainsi que transmettre l'ensemble des éléments demandés dans le cahier des charges.

Les documents sont à télécharger sur le site du Département : [www.calvados.fr](http://www.calvados.fr)

#### 6. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Publication de l'appel à candidatures	<b>15/03/2024</b>
Date limite de réponse à l'appel à candidatures	<b>31/05/2024 à 12h00</b>
Étude et sélection des candidatures	<b>Du 01/06/2024 au 31/07/2024</b>
Envoi des réponses aux candidats et début de la négociation des CPOM	<b>01/08/2024</b>
Date d'effet des CPOM	<b>01/01/2025*</b>

*\* Il sera toutefois envisageable que des CPOM puissent avoir une date d'effet antérieure à la date du 01/01/2025 en fonction des candidatures sélectionnées et de l'avancée des contractualisations.*

#### 7. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

L'envoi des dossiers devra se faire impérativement sous format dématérialisé, au plus tard pour le 31 mai 2024 délai de rigueur, par mail à l'adresse suivante : <https://www.marchessecurises.fr>

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats par messagerie à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>.